



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 26 février 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants ([lien du sommaire interactif](#)) :

- Mobilisation pour les droits des femmes et pour les familles – un engagement renforcé en Polynésie française.....2
- « PPN nō te Mau Motu » : dispositif permettant aux usagers des îles d'avoir une estimation des prix des PPN vendus dans les îles3
- Prix des hydrocarbures au 1^{er} mars 2025.....3
- Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de janvier 20254
- Arrêté constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de janvier 20255
- Extension du champ d'application de la prise en charge du fret maritime interinsulaire5
- Arrêté portant abrogation de dispositions relatives aux conditions zoosanitaires d'introduction et d'importation de certains animaux.....6
- Projet d'accord-cadre de partenariat entre la Polynésie française et l'INRAE-CIRAD6
- Subventions de fonctionnement en faveur d'un collège et d'une association pour financer la participation au Heiva Taure'a7
- Lancement du dispositif de lutte contre le dopage en Polynésie française7
- Lutte contre les violences dans le sport : un engagement renforcé de la Polynésie française ..8



Mobilisation pour les droits des femmes et pour les familles – un engagement renforcé en Polynésie française

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité et des droits des femmes ainsi que de la valorisation des familles polynésiennes, le gouvernement de la Polynésie française, sous l'égide de la Vice-Présidence et du ministère des Solidarités, organise une série d'événements visant à sensibiliser, mobiliser et accompagner les femmes et les familles polynésiennes à travers un programme structuré.

La Journée Internationale des Droits des Femmes sera célébrée à travers un Congrès Territorial des Femmes Polynésiennes qui se tiendra du 6 au 8 mars 2025. Ce congrès comprendra deux événements majeurs :

Le 6 mars, une journée dédiée aux 90 femmes des archipels mobilisées pour l'événement, qui se déroulera au Centre de CANA. Cette journée permettra de créer un sentiment d'unité entre les différentes associations féminines, de recueillir la parole des participantes et de lancer une enquête qualitative sur les défis et attentes des femmes polynésiennes.

Les 7 et 8 mars, un événement ouvert à tous les publics dans les jardins de Paofai, marqué par des conférences et tables rondes offrant un espace de réflexion et d'échange sur des thématiques majeures telles que la dignité des femmes en Polynésie et le leadership au féminin. En complément, des ateliers interactifs seront proposés avec la participation de spécialistes, de responsables institutionnels et de représentants d'associations féminines.

Afin d'encourager la cohésion et l'inclusion, des activités sportives seront également organisées en partenariat avec la Fédération Tahitienne de Va'a. Ces animations comprendront des séances d'initiation, des démonstrations ainsi qu'une mini-compétition amicale, permettant aux participantes de découvrir la pratique du va'a tout en renforçant leur sentiment d'appartenance à une communauté solidaire.

Dans une volonté d'extension de cette mobilisation sur l'ensemble du territoire, des journées de sensibilisation et d'échanges seront organisées dans plusieurs communes :

Pā'ea – 14 mars 2025

Maha'ena – 18 mars 2025

Takaroa – 17 et 18 avril 2025

Manihi – 19 et 20 avril 2025

Ces rencontres permettront d'identifier les défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes, les couples et les familles polynésiennes et d'adapter les dispositifs d'accompagnement à leurs besoins réels. Elles offriront un espace de dialogue et d'écoute, renforçant ainsi les dispositifs d'aide existants et facilitant l'émergence de solutions concrètes pour l'autonomie et l'épanouissement des femmes et des foyers.

L'organisation de ces initiatives repose sur une collaboration étroite entre la Vice-Présidence, les services du Pays, les communes, les associations locales et les confessions religieuses. Cette mobilisation s'inscrit dans une démarche de long terme visant à



favoriser l'égalité des genres et à renforcer la place des femmes dans la société polynésienne.

Par cette initiative, Ma'ohi nui réaffirme son engagement en faveur de la promotion des droits des femmes et de la valorisation des familles polynésiennes.

« PPN nō te Mau Motu » : dispositif permettant aux usagers des îles d'avoir une estimation des prix des PPN vendus dans les îles

Le Pays poursuit son engagement en faveur de la transparence des prix à travers son dispositif de « Relevés des prix ». C'est ainsi que plus de 220 produits sont relevés chaque mois dans 31 commerces de Tahiti, 13 commerces de Moorea et 6 commerces de Raiatea. Les données collectées sont compilées dans la « Météo des prix », publiée mensuellement sur le site internet de la Direction générales des affaires économiques.

Grâce à ce dispositif global, les usagers ont accès aux prix pratiqués par les commerçants. Toutefois, ce dispositif ne concerne que les îles de Tahiti, Moorea et Raiatea.

Afin d'améliorer l'information des consommateurs des îles autres que Tahiti, la DGAE met en place un nouveau document : « PPN nō te Mau Motu ». Celui-ci présente le prix moyen des 82 PPN à Tahiti, calculé à partir des relevés effectués dans 31 commerces de l'île.

Conformément à l'article A. 111-8 du Code de la Concurrence, ce prix est ensuite majoré de 2 %, reflétant l'augmentation réglementaire appliquée aux PPN vendus dans les autres îles pour couvrir les frais logistiques.

Ainsi, grâce à « PPN nō te Mau Motu », les consommateurs des îles pourront comparer les prix supposés avec les prix réellement appliqués par les commerçants locaux. En cas d'écart significatif, ils auront la possibilité de signaler ces différences à la cellule des contrôles de la Direction Générale des Affaires Économique (DGAE) par e-mail.

Mis à jour chaque mois, « PPN nō te Mau Motu » sera publié sur le site Internet de la DGAE, avec une communication régulièrement assurée via les réseaux sociaux afin d'informer le public de sa disponibilité.

Prix des hydrocarbures au 1^{er} mars 2025

Les marchés pétroliers traversent une forte volatilité, rythmée par les déclarations de l'administration américaine.

En Polynésie française, selon le dernier point de conjoncture publié par l'institut de la statistique de la Polynésie française (ISPF), l'indice des prix à la consommation est en hausse de 1,2 % sur les douze derniers mois. Des hausses touchant notamment les loyers réels d'habitations (+ 4,2 %), les produits et services de santé (+ 2,1 %), les produits



d'assurance (+ 9,8 %) ainsi que les produits et services de l'enseignement et de l'éducation (+ 3,2 %).

Dans ce contexte, les prix des hydrocarbures sont maintenus à leurs niveaux actuels au 1^{er} mars 2025, afin de maintenir le pouvoir d'achat des ménages polynésiens.

Arrêté constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de janvier 2025

En janvier 2025, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,7 % et s'établit à 112,16. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 2,7 %), des boissons non alcoolisées (+ 7,1 %) et des services de restauration (+ 0,9 %). Entre janvier 2024 et janvier 2025, l'indice général augmente de 1,6 %. En moyenne sur les douze derniers mois, sa variation est de + 1,3 %.

L'indice ouvrier augmente plus fortement : + 0,9 % en janvier 2025, soit + 1,8 % en glissement sur douze mois.

L'index des loyers privés (ILP) s'établit à 111,09 ce mois-ci. Entre janvier 2024 et janvier 2025, l'ILP est en hausse de 1,3 %. L'index des loyers commerciaux (ILC) s'établit à 113,86. Entre janvier 2024 et janvier 2025, l'ILC est en hausse de 1,2 % (source ISPF).

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de janvier s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 2,7 %) avec notamment celle des produits de la mer (+ 12,8 %) et celle des sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries (+ 8,5 %). Le prix des boissons non alcoolisées augmente aussi (+ 7,1 %) dont une hausse de 8,2 % pour la rubrique "boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de légumes, eaux minérales". Les prix sont également en hausse dans les restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires (+ 1,0 %).

La baisse des prix des services de transport (- 11,1 %) dont une diminution de 13,9 % des prix du transport aérien de voyageurs vient atténuer l'augmentation de l'indice général.

Détail des produits les plus impactants

La hausse de l'indice des prix de 0,7 % en janvier est la résultante de deux mouvements contraires : des évolutions de prix à la hausse, à hauteur de 1,1 %, en partie compensées par des évolutions de prix à la baisse, de -0,4 %.

Parmi les produits ayant le plus d'impact ce mois-ci, les produits de la mer contribuent pour 0,37 point à la hausse, les boissons pour 0,22 point à la hausse, et les « sucres, confitures, miels, chocolats et confiserie » pour 0,12 point à la hausse. Sur l'ensemble des produits alimentaires, boissons et services de restauration, la hausse atteint 0,91 point. A l'inverse, le transport aérien de voyageur génère quant à lui 0,31 point à la baisse.



Les variations de prix des produits de la mer, des transports aériens, des voyages, des vêtements sont habituelles pour un mois de janvier et les effets de ces évolutions saisonnières se compensent.

A titre de comparaison historique, en janvier 2024, sur l'ensemble des produits alimentaires, boissons et services de restauration, la hausse de prix atteignait 0.52 point (soit 0,39 point de moins qu'en janvier 2025).

Comparaison de l'indice des prix à la consommation de Polynésie française avec celui de la France

Variation de l'indice des prix à la consommation	Novembre 2024		Décembre 2024		Janvier 2025	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	1,3	1,4	1,3	1,4	1,4	1,6

Référence : <https://www.ispf.pf/publication> : Indice des prix à la consommation - Note mensuelle - Janvier 2025

Arrêté constatant les index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de janvier 2025

En janvier 2025, l'index du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) est en hausse de 1,2 % et s'établit à 134,33. Cette hausse s'explique par l'augmentation des salaires (+ 2,2 %) et des matériaux de construction (+ 1,4 %) . Sur douze mois, l'index général du Bâtiment et Travaux Publics augmente de 1,5 %.

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Oeuvre augmente de 1,3 % et celui du Second Oeuvre de 0,4 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment augmente de 0,9 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil augmente de 1,7 % et celui des Travaux Spécialisés de 0,1 % par rapport au mois précédent. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics augmente de 2,2 % (source ISPF).

Extension du champ d'application de la prise en charge du fret maritime interinsulaire

Le conseil des ministres vient d'approuver l'extension du champ d'application de la prise en charge, par le budget du Pays, du fret maritime interinsulaire à d'autres produits.



Cet élargissement s'inscrit dans la droite ligne des stratégies et actions du Plan climat de la Polynésie française (PCPF) et de la promotion pour l'autonomie alimentaire et énergétique dans les îles autres que Tahiti.

De nouveaux produits tels que chauffe-eau solaires et panneaux solaires, vis de fondations, kits hydroponiques et aquaponiques, composteurs et biodigesteurs, sont ainsi éligibles au dispositif de prise en charge du fret maritime.

Le gouvernement entend bien continuer sa politique de développement économique équitable afin de lutter contre les inégalités de développement entre les îles et Tahiti et surtout favoriser l'autonomie alimentaire des îles.

Par ailleurs, le conseil des ministres a approuvé la correction d'une erreur matérielle liée à l'arrêté du 28 novembre 2024 concernant la suppression de deux produits de l'annexe 3 de l'arrêté du 13 septembre 2023 relatif à la prise en charge par la Polynésie française du fret de certains produits.

Cette correction permettra de poursuivre la prise en charge du fret relatif aux poulets entiers congelés et aux gigots et colliers de l'espèce ovine congelés dans les îles.

Arrêté portant abrogation de dispositions relatives aux conditions zoosanitaires d'introduction et d'importation de certains animaux

Le Conseil des ministres a adopté un arrêté abrogeant les dispositions relatives à l'importations d'animaux vivants.

Il s'agit de mettre en conformité les dispositions de la biosécurité avec celles du code de l'environnement, en cours de modification, sur l'importation d'espèces animales, en abrogeant les dispositions permettant l'introduction d'espèces ne présentant aucun intérêt économique, d'espèces protégées ou pouvant porter atteinte à la biodiversité.

Sont notamment visés : les perroquets, les dauphins, les rongeurs à destination des laboratoires et des vers de terre. Ces derniers avaient été autorisés pour l'agriculture mais leur intérêt n'est pas démontré. Si une demande d'importation nouvelle devait être faite, une étude prouvant un réel intérêt pour l'agriculture devrait être produite avant de nouvelles autorisations.

Projet d'accord-cadre de partenariat entre la Polynésie française et l'INRAE-CIRAD

Le conseil des ministres a approuvé le projet d'accord-cadre entre la Polynésie française, l'INRAE et le CIRAD relatif à la coopération scientifique et technique pour le développement de l'agriculture et l'atteinte de notre pleine souveraineté alimentaire.

Ce partenariat était déjà en œuvre durant les 5 dernières années et est aujourd'hui renouvelé. Les travaux de recherche/développement/application menés ont notamment



permis de réaliser des études sur le bois local pour qualifier sa qualité comme bois de construction ; de réaliser une étude génétique sur les variétés de cocotier locales ; de lancer une recherche sur les champignons entomopathogènes polynésiens qui permettront à terme de réduire drastiquement l'utilisation de pesticides importés et de tendre vers l'ambition polynésienne d'agroécologie ; ou encore d'identifier et de caractériser les souches de la bactérie responsable du flétrissement des tomates, maladie qui sévit dans nos exploitations.

Le ministre de l'Agriculture, Taivini TEAI, actuellement à Paris pour le Salon International de l'agriculture, rencontrera le Ministère national en charge de l'agriculture et les instances dirigeantes du CIRAD et de l'INRAE pour confirmer et entériner ce nouveau partenariat pour les cinq prochaines années.

Dès la signature de ce nouvel accord-cadre, des conventions spécifiques seront établies avec le CIRAD-QUALISUD pour rechercher notamment des solutions technologiques sur la qualité des farines de nos produits vivriers (*uru, taro, manioc, umara...*) pour soutenir notre politique d'agro-transformation, ou encore la mise en place de fabrication d'aliments pour le bétail à partir de fourrages d'espèces végétales présentes aux îles Marquises.

Subventions de fonctionnement en faveur d'un collège et d'une association pour financer la participation au Heiva Taure'a

Collèges	Subventions	Montants
Collège de Afareaitu Moorea	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer la participation au Heiva Taure'a	450 000
Association Heiva Taure'a	Attribution d'une subvention de fonctionnement pour financer l'acquisition de <i>to'ere</i> et de trophées au titre de 2025	400 000
TOTAUX		850 000

Lancement du dispositif de lutte contre le dopage en Polynésie française

Dans le cadre de l'adoption récente du nouveau cadre réglementaire relatif à la lutte contre le dopage en Polynésie française, la Direction de la jeunesse et des sports (DJS) organise une série de séminaires sur le sujet, du 3 au 13 mars 2025.



Cet événement vise à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par les opérations de prévention, qui seront mises en place dès ce début d'année, ainsi que par la relance des opérations de contrôle, prévues quant à elles pour le dernier trimestre de 2025.

Ainsi, trois niveaux de séminaires seront organisés, avec des finalités différentes :

1. **Sensibiliser les autorités** : Ministres, *Tavana Hau*, représentants du Haut-commissariat et du Vice-rectorat, ainsi que les élus de l'Assemblée et du CESEC seront mobilisés pour comprendre les enjeux du cadre réglementaire et harmoniser les discours en matière d'antidopage.
2. **Mobiliser les services publics** : Les services de l'État et du Pays seront impliqués, chacun à leurs niveaux, dans la mise en œuvre du dispositif de sensibilisation et des contrôles à venir.
3. **Accompagner les acteurs de terrain** : Fédérations sportives, Comité Olympique de Polynésie française, associations, clubs, établissements scolaires et autres structures concernées participeront à des sessions pratiques pour intégrer pleinement les obligations et les conséquences de la lutte antidopage. Il s'agit ici de mobiliser pleinement l'entourage direct des sportifs.

Ces séminaires, accompagnés d'une campagne de communication et de visites protocolaires, bénéficieront du soutien de la Mission d'appui technique jeunesse et sport (MATJS) et seront coanimés par Christophe BASSONS, conseiller interrégional antidopage, placé auprès de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle Aquitaine.

Par cette initiative, la Polynésie française entend réaffirmer son engagement en faveur d'un sport propre, juste et d'accompagner nos athlètes et leur entourage, à l'aube de la réception des Jeux du Pacifique de 2027 organisés au *fenua*.

Lutte contre les violences dans le sport : un engagement renforcé de la Polynésie française

Nahema TEMARII, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat, dresse le bilan de la mission de prévention contre les violences dans le sport, menée du 31 janvier au 11 février 2025 en Polynésie française. Cette mission, réalisée en partenariat avec la Mission d'Appui Technique Jeunesse et Sport (MATJS), visait à sensibiliser les acteurs du sport et à renforcer les dispositifs de protection.

Au total, 222 participants issus de 22 disciplines sportives, le Ministère et le CESEC ont pris part à 17 sessions de sensibilisation. L'objectif principal était d'informer et de responsabiliser les participants, en proposant des animations interactives, un contenu pédagogique adapté et un discours accessible à tous. Ces sessions ont permis d'aborder en profondeur des thématiques essentielles telles que :

- La problématique des violences dans le milieu sportif, à travers des témoignages de victimes et une analyse des conséquences psychologiques et juridiques ;



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- Les stratégies de prévention, notamment la détection des signes avant-coureurs, les dispositifs d'accompagnement et le rôle des encadrants ;
- L'amélioration des pratiques professionnelles pour assurer un environnement sportif sain et sécurisé, en intégrant des notions telles que le consentement, l'éthique sportive et la formation de référents fédéraux.

Les experts Anne DUGAST et Frédéric LENOIR ont accompagné cette initiative fournissant des outils adaptés aux réalités polynésiennes. Un volet particulier a permis la formation de cinq « ambassadeurs » locaux, chargés de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser plus largement les acteurs du sport.

À l'issue de cette mission, des axes de travail ont été définis pour renforcer la lutte contre les violences dans le sport et garantir un cadre sécurisé pour tous les pratiquants. La Polynésie Française, en collaboration avec la MATJS, poursuivra ses efforts pour assurer un suivi rigoureux et une application efficace des mesures préventives.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
